



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



N° 5 - Février 2015

SUMER AGRICOLE 2010

SURveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels

- Le mot du Dr Michel Gagey
- Des contraintes organisationnelles élevées, marquées par les horaires atypiques de travail
- Davantage de salariés amenés à effectuer durablement des gestes répétitifs
- Recul de la manutention manuelle de charges lourdes, augmentation des expositions aux machines
- Quatre salariés sur dix exposés à des agents biologiques
- Les sources de contamination : le réservoir animal pour plus d'un tiers des salariés et le réservoir environnemental pour un cinquième des salariés
- Réduction du nombre de salariés exposés à des agents chimiques
- Plus d'un salarié sur cinq ne dispose pas de protections lors d'une exposition à des produits phytosanitaires
- Près de la moitié des salariés ont utilisé des produits phytosanitaires au cours des douze derniers mois
- Dégradation de la qualité des postes ou de l'environnement de travail au regard des risques biologiques et chimiques
- Synthèse

Les expositions professionnelles des salariés agricoles en Culture-Élevage

Travaux de nuit, astreintes, horaires conséquents, expositions à des agents biologiques et chimiques, contraintes posturales et articulaires intenses... sont des risques auxquels de nombreux salariés du secteur culture-élevage sont particulièrement exposés.

Ce cinquième bulletin Sumer agricole vous présente un état des lieux de ces principaux risques de ce secteur d'activité.

Vous y trouverez notamment un focus sur l'emploi des produits phytosanitaires, d'autant plus justifié que près de la moitié des salariés agricoles déclarent en avoir utilisé au cours des douze derniers mois.

Souhaitons que les annonces du ministre en charge de l'agriculture, qui prévoit une réduction d'envergure et planifiée de l'usage de ces produits, fassent baisser ces données d'utilisation dans les prochaines années.

Souhaitons également que le nouveau plan national santé au travail 2015-2019 (PST 3) - dont les orientations ont été présentées il y a quelques jours - permettra d'aller encore plus loin dans la mise en place de mesures de prévention des risques professionnels. La priorisation de certains risques, dont les agents CMR (*) et les RPS (**), permettra ainsi d'accentuer la prévention des accidents et de l'usure professionnelle (axe 5 du plan PST gouvernemental). Le plan santé-sécurité au travail 2016 - 2020 de la MSA, actuellement en cours de préparation, s'inspirera de cette stratégie nationale.

Conscients des enjeux à relever, nous sommes en MSA, et plus que jamais, déjà au travail.

(*) CMR : Produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.
(**) RPS : Risques psychosociaux.



Dr Michel Gagey
Directeur de la Santé Sécurité au Travail
CCMSA

Retrouvez toute
la documentation
Santé-Sécurité au Travail
de la MSA sur le site :

<http://referances-sante-securite.msa.fr>

Le secteur culture-élevage compte 213 297 salariés agricoles ayant effectué au moins 120 jours de travail en 2009.

Il représente plus d'un tiers (35 %) de la population salariée agricole effectuant plus 120 jours de travail par an.

Il regroupe les salariés travaillant dans les filières suivantes : cultures spécialisées (71 331 ; 33,5 %),

champignonnières (1 623 ; 0,8 %), élevage spécialisé de gros animaux (8 800 ; 4,1 %), élevage spécialisé de petits animaux (13 659 ; 6,4 %), entraînement/dressage/haras (13 104 ; 6,1 %), conchyliculture (2 419 ; 1,1 %), marais salants (398 ; 0,2 %), culture et élevages non spécialisés (50 058 ; 23,5 %), viticulture (51 905 ; 24,3 %).

Des contraintes organisationnelles élevées, marquées par les horaires atypiques de travail

Entre 2003 et 2010, les longues semaines de travail ont diminué mais le travail en horaires atypiques reste prégnant.

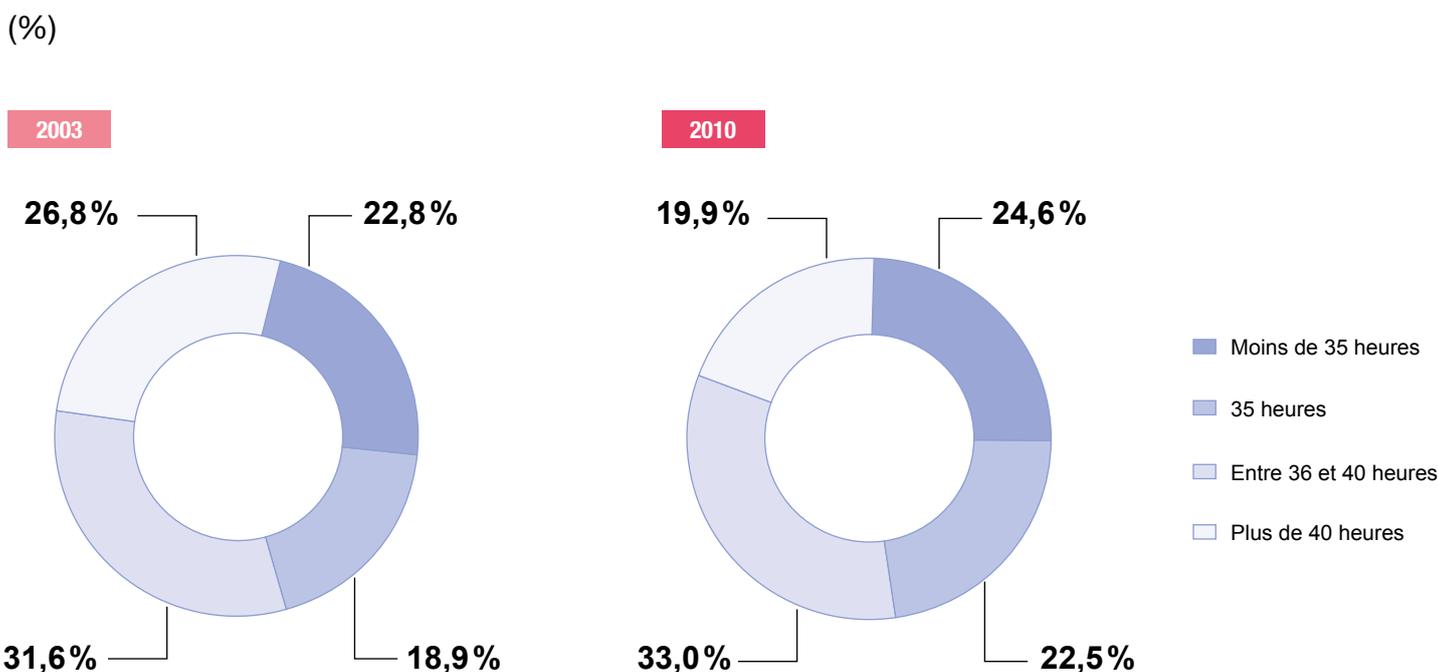
Plus d'un quart des salariés travaillaient plus de 40 heures /semaine en 2003 contre un salarié sur cinq en 2010 (figure 1).

Le travail de nuit touche deux fois plus de salariés en 2010 (16 %) par rapport à 2003 (8 %) et le travail habituel ou occasionnel le week-end touche plus de trois quarts des salariés (tableau 1).

En 2010, ils sont également davantage soumis aux astreintes (+8 points par rapport à 2003) mais sont plus nombreux à bénéficier d'un repos hebdomadaire de 48 heures consécutives (+12 points).

En 2010, très peu de salariés déclarent avoir déjà été victimes d'une agression physique tandis que près d'un salarié sur dix (8 %) déclare avoir déjà subi une agression verbale.

■ **Figure 1.** Répartition du temps de travail chez les salariés agricoles du secteur culture-élevage (en %)



(« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »)

■ **Tableau 1.** Proportion de salariés agricoles du secteur culture-élevage exposés à des contraintes organisationnelles et relationnelles (en %)

	2003	2010
Travail en équipes	1,3	2,6
Travail de nuit (entre 0 h et 5 h)	8,5	16,3
Travail le samedi, même occasionnellement	78,4	73,6
Travail le dimanche, même occasionnellement	63,0	61,3
Astreintes	14,5	22,3
Repos > 48 h consécutives	69,8	82,2
Déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce	3,6	2,0
Cadence automatique d'une machine	8,0	4,1
Obligation de se dépêcher pour faire son travail	22,5	20,1
Impossibilité de changer l'ordre des tâches	17,4	12,1
Agression verbale	*	7,9
Agression physique	*	0,1

* L'enquête SUMER 2003 recense les expositions à un risque d'agression verbale ou physique alors que l'enquête SUMER 2010 recense les victimes d'agression verbale ou physique.

(« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »)

Davantage de salariés amenés à effectuer durablement des gestes répétitifs

L'exposition à des contraintes posturales et articulaires reste très élevée en 2010 avec près de neuf salariés sur dix exposés (tableau 2).

Parmi les postures contraignantes, la position debout ou le piétinement diminue tant par le nombre de salariés exposés (66 % en 2003 contre 58 % en 2010) que par la durée d'exposition (27 % salariés exposés plus de 20 heures par semaine en 2003 contre 20 % en 2010).

Les postures pénibles (position accroupie, en torsion, à genoux, bras en l'air) restent stables.

En revanche, davantage de salariés sont amenés à effectuer des gestes répétitifs à cadence élevée (30 % en 2003 contre 40 % en 2010) et de façon prolongée : au total, 8 % des salariés étaient exposés plus de 20 heures par semaine en 2003 contre 18 % en 2010.

Recul de la manutention manuelle de charges lourdes, augmentation des expositions aux machines

La manutention manuelle de charges lourdes a diminué entre 2003 et 2010 (-7 points).

En revanche, la conduite de machines mobiles sur le lieu de travail a augmenté (+6 points) ainsi que l'exposition à des vibrations transmises au

corps entier ou aux membres supérieurs par des machines ou outils vibrants (+5 points) (tableau 3).

Plus de la moitié des salariés est exposée aux intempéries, et près de trois salariés sur dix la majorité de leur temps de travail.

■ **Tableau 2** : Proportion de salariés agricoles du secteur culture-élevage exposés à des contraintes physiques (en %)

	Total		≥ 20 h/s	
	2003	2010	2003	2010
Contraintes posturales et articulaires	87,9	87,1	-	-
Position debout ou piétinement	66,4	58,2	27,3	19,6
Position accroupie, en torsion	39,6	40,4	6,2	6,3
Gestes répétitifs à cadence élevée	30,1	39,5	7,8	17,8
<i>Dont temps de cycle < 1 minute</i>	61,6	38,9	70,4	48,0
Position à genoux	21,0	20,0	1,4	0,7
Position fixe de la tête et du cou	17,7	18,8	4,3	4,0
Maintien de bras en l'air	14,1	15,9	1,2	2,4
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	53,3	56,7	31,1	28,4
<i>Dont mise à disposition d'une protection cutanée</i>	48,3	52,9	-	-
<i>Dont mise à disposition d'une protection oculaire</i>	3,1	2,1	-	-
Manutention manuelle de charges	52,7	45,8	7,5	4,4
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	47,5	53,5	13,5	14,2
Exposition à des nuisances sonores	37,5	33,3	-	-
Bruit supérieur à 85 dB	28,8	23,6	5,9	3,0
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	39,6	53,1	72,8	45,9
Bruit comportant des chocs ou des impulsions	5,9	7,9	0,5	0,4
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	29,5	40,9	-	-
Travail avec machines et outils vibrants	20,2	26,0	-	-
Travail avec machines et outils vibrants (membres sup)	18,8	24,2	1,1	2,1
Travail au chaud imposé (> 24° C)	11,9	12,4	2,9	3,1
Travail sur écran (en continu ou discontinu)	11,8	11,6	3,5	2,5

(« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »)

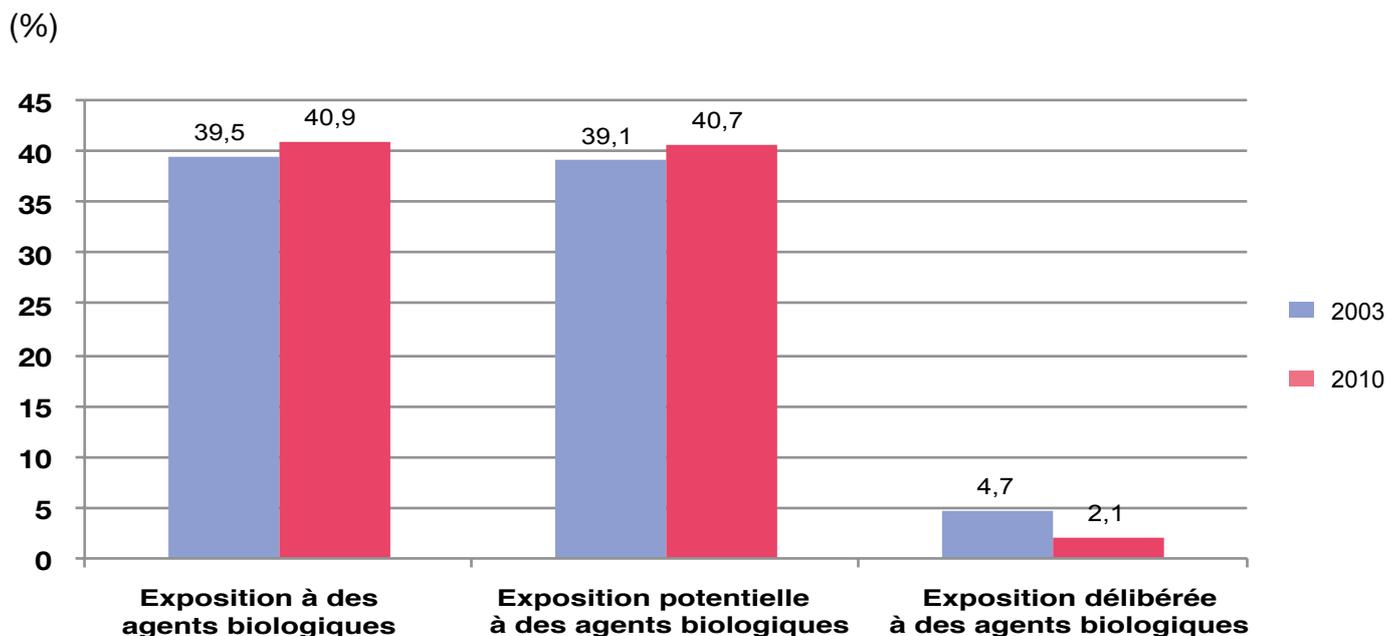
Quatre salariés sur dix exposés à des agents biologiques

L'exposition à des agents biologiques est restée globalement stable entre 2003 et 2010 avec 40 % des salariés exposés (figure 2).

Ce sont les expositions potentielles (où l'agent biologique n'est pas mis en œuvre volontairement

mais peut être présent lors de l'activité) qui sont les plus fréquentes (41 %) alors que les conditions d'exposition délibérée (où l'agent biologique est volontairement mis en œuvre dans le procédé de travail) ne représentent que 2 % des salariés de ce secteur.

■ **Figure 2.** Proportion de salariés agricoles du secteur culture-élevage exposés à des agents biologiques selon le contexte d'exposition professionnelle (en %)



(«source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES»)

Les sources de contamination : le réservoir animal pour plus d'un tiers des salariés et le réservoir environnemental pour un cinquième des salariés

37 % des salariés sont exposés potentiellement à des agents biologiques par contact avec un réservoir animal (tableau 3).

Le travail au contact d'animaux ou de leurs produits est de longue durée pour plus de la moitié des salariés exposés : au total, 16 % des salariés sont exposés à un réservoir animal pendant plus de 20 heures par semaine.

L'élevage d'animaux de production représente la principale activité exposante à des agents biologiques. Les modalités d'exposition sont multiples : le contact direct avec l'animal mort ou vivant concerne la quasi-totalité des salariés exposés à des agents biologiques, suivi du contact avec les déjections animales (urines,

fèces, fientes), puis des blessures occasionnées par l'animal et le contact avec les produits biologiques (avortons, placentas, sécrétions vaginales, nasales, oculaires...), et enfin la pratique de gestes invasifs (injections médicamenteuses, vaccinations...).

21 % des salariés se trouvent au contact d'un réservoir environnemental potentiellement contaminé et pour un quart d'entre eux, pendant plus de 20 heures par semaine (tableau 3).

Il s'agit essentiellement d'exposition par inhalation de poussières végétales ou animales.

■ **Tableau 3** Proportion de salariés agricoles du secteur culture-élevage exposés potentiellement à des agents biologiques selon les activités en 2010 (en %)

	Total exposé
Activités au contact d'un réservoir animal	36,5
- auprès d'animaux d'élevage agricole	32,7
- auprès d'animaux de compagnie*	1,6
- auprès d'animaux sauvages	1,3
- exposant aux tiques	3,6
- en abattoir (1ère transformation de la viande)	0,1
Modes d'exposition	
- contact direct	31,8
- morsure, griffure, blessure	18,9
- gestes invasifs	11,4
- contact avec les déjections	27,3
- contact avec des liquides ou tissus biologiques	17,5
Activités au contact d'un environnement potentiellement contaminé (eau, sols, poussières...)	21,2
- activité exposant aux poussières végétales (coton, sisal, compost, tourbe, céréales...)	14,4
- activités exposant aux poussières animales (cuir, laine, plumes, duvet...)	7,5
- nettoyage, propreté	6,3
- traitement des déchets	2,4
- activité au contact de l'eau douce	1,7
- égouts, fosse septique	0,5

* Activités auprès d'animaux de compagnie conventionnels (chiens, chats, oiseaux, poissons, rongeurs...) ou exotiques (perroquets, reptiles...).

(« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »)

Les mesures d'hygiène ont été considérées comme adaptées dans la plupart des cas d'expositions à des animaux d'élevage ou à des poussières animales, mais seulement dans la moitié des cas pour les expositions à des poussières végétales (tableau 4).

La présence de protections collectives (systèmes de ventilation...) est relativement peu fréquente et n'existe que dans moins de la moitié des situations d'exposition. Les équipements de protection cutanée ne sont mis à disposition que pour un quart des salariés et les protections respiratoires et oculaires sont rares.

■ **Tableau 4** Protections mises à disposition des salariés agricoles du secteur culture-élevage pour les activités exposantes à des agents biologiques rencontrées le plus fréquemment en 2010 (en %)

Activités exposantes aux :	Protection collective	Protection cutanée	Protection respiratoire	Protection oculaire	Mesures d'hygiène
Animaux d'élevage agricole	38,2	31,6	2,9	0,7	73,2
Poussières végétales (céréales...)	35,0	25,8	3,7	1,8	55,2
Poussières animales (laine, plumes, duvet...)	52,5	25,2	6,9	2,0	84,8

(« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »)

Réduction du nombre de salariés exposés à des agents chimiques

La proportion de salariés exposés à au moins un agent chimique diminue de 20 points entre 2003 et 2010, passant de 52 % à 32 %. En particulier, la proportion de salariés exposés à au moins un produit cancérogène a diminué pratiquement de moitié (18 % en 2003 contre 10 % en 2010).

En 2010, les expositions les plus fréquentes concernent les carburants hors essence automobile (17 %) et les produits phytosanitaires (fongicides, herbicides, insecticides) (14 %) puis les gaz d'échappement diesel (8 %) (tableau 5).

■ **Tableau 5.** Proportion de salariés agricoles du secteur culture-élevage exposés aux agents chimiques les plus fréquents en 2010 (en %)

	Total exposé
Carburants (fuel, gazole, kerosène..., hors essence automobile)	17,1
Pesticides (fongicides, herbicides, insecticides, autres)	14,0
Gaz d'échappement diesel	7,7
Eau de javel	5,9
Fumées de soudage	5,0
Huiles synthétiques	4,0
Poussières minérales (hors silice, ciment, fibres)	3,3
Ciment	2,8
Bases fortes	2,7
Essence automobile	2,7
Tensio-actifs	2,7
Huiles minérales entières	2,5
Gaz d'échappement autre que diesel	2,2
Acides minéraux	1,8
Silice cristalline	1,7
Poussières de bois	1,3
Ammoniac et solutions aqueuses	1,3

(« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »)

Plus d'un salarié sur cinq ne dispose pas de protections lors d'une exposition à des produits phytosanitaires

L'exposition à des produits phytosanitaires de type fongicides, herbicides et insecticides a légèrement baissé entre 2003 et 2010, passant de 17 % à 14 % au cours de la dernière semaine travaillée (tableau 6).

Ces résultats sont à interpréter avec précaution du fait de la non prise en compte de la période d'enquête et des conditions météorologiques conditionnant l'utilisation de ces produits.

De plus, les expositions à ces produits sont moins longues et moins intenses avec des protections collectives largement plus répandues et une mise à disposition des protections individuelles plus fréquente.

Néanmoins, en 2010, parmi les salariés exposés à l'ensemble des pesticides (fongicides, herbicides et insecticides et autres pesticides), soit 14 %, un salarié sur cinq (22 %) ne bénéficie d'aucune protection collective ou individuelle.

■ **Tableau 6.** Proportion de salariés agricoles du secteur culture-élevage exposés à des produits phytosanitaires (en %)

	Total	
	2003	2010
Produits phytosanitaires : herbicides, fongicides, insecticides	17,2	13,7
1 produit phytosanitaire	8,0	5,1
2 produits phytosanitaires	4,1	4,7
3 produits phytosanitaires	5,0	3,9
Fongicides	12,9	9,9
<i>Dont durée d'exposition >= 10 h/semaine</i>	33,2	11,1
<i>Dont intensité d'exposition forte</i>	21,8	3,9
<i>Dont protection collective</i>	27,5	48,1
<i>Dont EPI cutanée</i>	46,8	65,1
<i>Dont EPI respiratoire</i>	41,3	51,5
<i>Dont EPI oculaire</i>	17,9	35,6
Herbicides	8,8	9,0
<i>Dont durée d'exposition >= 10 h/semaine</i>	19,1	18,8
<i>Dont intensité d'exposition forte</i>	28,1	3,0
<i>Dont protection collective</i>	23,7	34,1
<i>Dont EPI cutanée</i>	51,7	66,6
<i>Dont EPI respiratoire</i>	41,2	48,6
<i>Dont EPI oculaire</i>	15,1	29,1
Insecticides	9,7*	7,3
<i>Dont durée d'exposition >= 10 h/semaine</i>	**	11,4
<i>Dont intensité d'exposition forte</i>	**	1,9
<i>Dont protection collective</i>	**	40,5
<i>Dont EPI cutanée</i>	**	53,8
<i>Dont EPI respiratoire</i>	**	27,7
<i>Dont EPI oculaire</i>	**	23,1
Autres pesticides	***	2,2
<i>Dont durée d'exposition >= 10 h/semaine</i>	***	11,2
<i>Dont intensité d'exposition forte</i>	***	5,4
<i>Dont protection collective</i>	***	5,4
<i>Dont EPI cutanée</i>	***	58,2
<i>Dont EPI respiratoire</i>	***	18,8
<i>Dont EPI oculaire</i>	***	7,8

*Exposition à au moins un insecticide parmi les insecticides organosphorés et les autres insecticides.

**Données de l'enquête SUMER 2003 non comparables avec celles de l'enquête SUMER 2010.

***Non documenté dans le questionnaire SUMER 2003.

(« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »)

Près de la moitié des salariés ont utilisé des produits phytosanitaires au cours des douze derniers mois

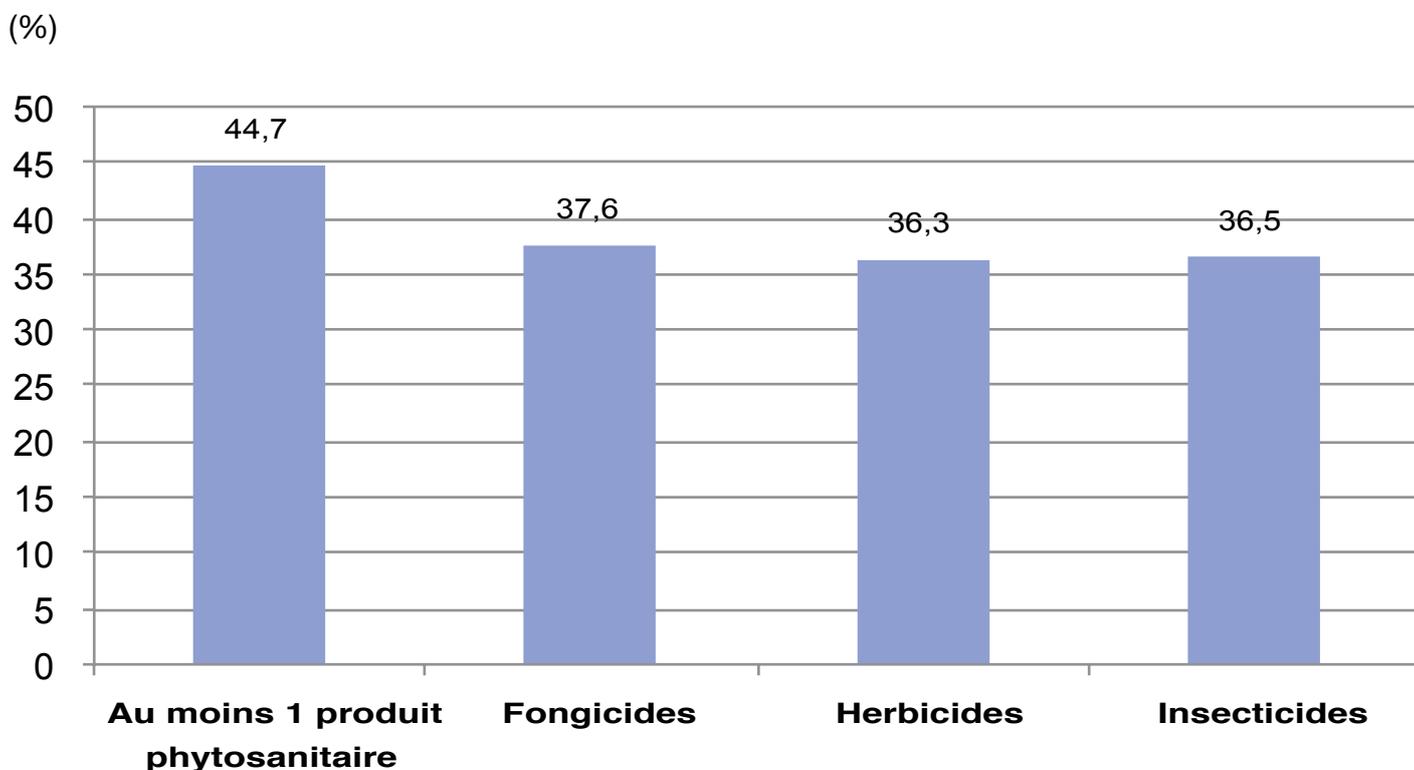
Afin d'avoir une vision plus représentative de l'exposition aux produits phytosanitaires en agriculture, les médecins du travail ont interrogé tous les salariés agricoles participant à l'enquête SUMER 2010 sur les expositions aux produits phytosanitaires durant l'année écoulée.

45 % des salariés du secteur culture-élevage ont déclaré utiliser des produits phytosanitaires : 38 %

utilisent des fongicides, 36 % des herbicides et 37 % des insecticides (figure 3).

Ils sont 20 % à évoquer le mélange d'au moins deux produits

■ **Figure 3.** Proportion de salariés agricoles du secteur culture-élevage exposés à des produits phytosanitaires au cours des douze derniers mois (en %)



(« source : Enquête complémentaire MSA 2010 »)

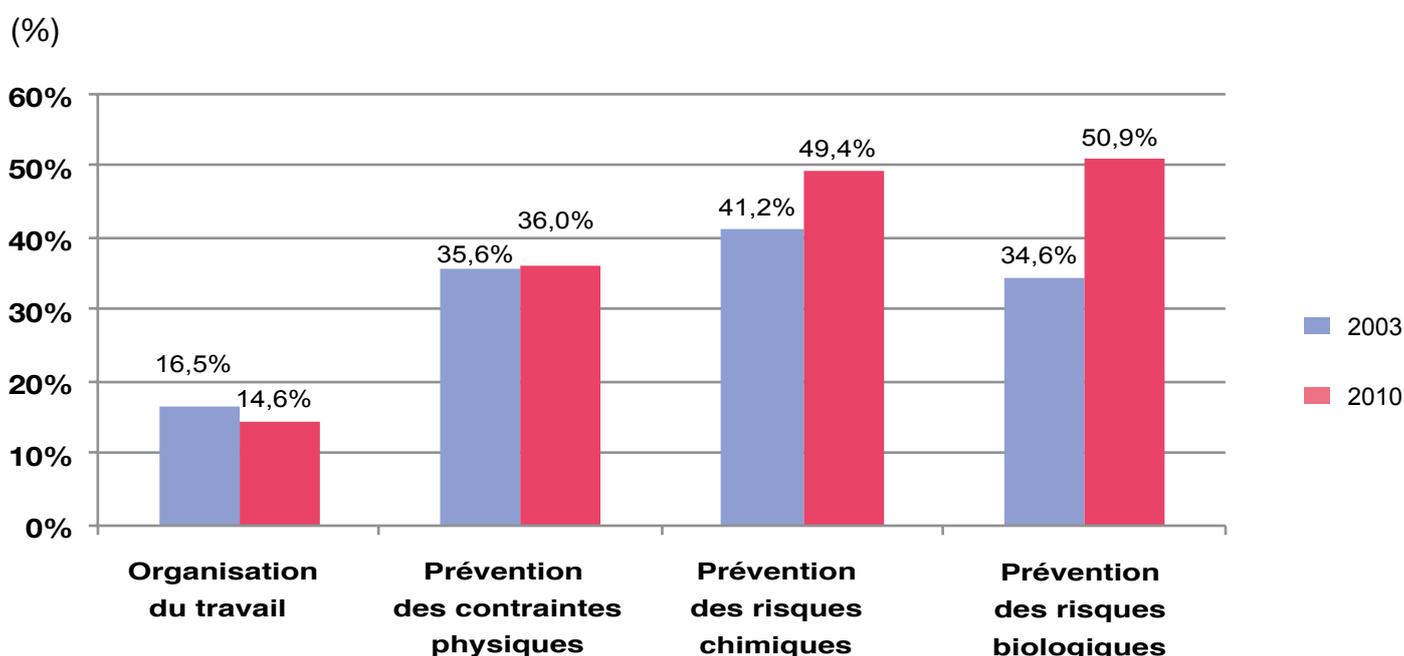
Dégradation de la qualité des postes ou de l'environnement de travail au regard des risques biologiques et chimiques

Un jugement défavorable sur la qualité de la prévention des risques biologiques ou chimiques a été rapporté par le médecin du travail pour la moitié des salariés exposés en 2010 alors qu'en 2003, il ne concernait qu'un tiers des salariés exposés à des agents biologiques et quatre salariés sur dix à des agents chimiques (figure 4).

La qualité des postes de travail a été évaluée comme mauvaise pour un peu plus d'un tiers des salariés soumis à des contraintes physiques.

En revanche, la qualité organisationnelle est restée globalement élevée, jugée mauvaise pour seulement 15 % des salariés.

■ **Figure 4.** Proportion de salariés agricoles du secteur culture-élevage exposés dont la prévention des expositions a été jugée mauvaise ou très mauvaise par le médecin du travail (en %)



(«source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES»)

Synthèse

Les risques biologiques et chimiques restent particulièrement prégnants dans le secteur culture- élevage, tant par le nombre de salariés exposés que par l'insuffisance des moyens de prévention mis à leur disposition.

Ces salariés sont également soumis à des contraintes posturales et articulaires intenses, en particulier liées à la manutention et à l'utilisation de machines mobiles sur le lieu de travail. Le travail en horaires atypiques a progressé mais les salariés de ce secteur bénéficient globalement d'une bonne organisation du travail.

Publications SUMER AGRICOLE 2010

Déjà parues :

- N° 0 : Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER.
- N° 1 : Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.
- N° 2 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques.
- N° 3 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques.
- N° 4 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents chimiques.
- N° 5 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en Culture - Elevage

A paraître :

- N° 6 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des Travaux Forestiers

Contributeurs :

Dr Michel Gagey, Sylvie De La Fabrègue, Emma Rigaud, Nicolas Viarouge.

Coordination : Solenn Guénéhec, Service promotion des politiques sociales.

Conception graphique :
PAO CCMSA

Crédits photos :

J. M. Nossant, CCMSA Service image(s), Droits Réservés.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.

